



Déclaration liminaire des élus nationaux SNES-SNUEP – FSU

14 janvier 2015

Installation de la CAPN des CPE

Comme l'ont déjà évoqué les élu-es FSU certifié-es lors de l'installation de leur propre CAPN, les circonstances de cette commission sont à bien des égards exceptionnelles : nous venons d'assister et avons participé à une formidable levée citoyenne en défense des principes démocratiques et républicains fondamentaux. Nous reprenons leurs mots.

Élever le pays, prendre la mesure des demandes exprimées de manière diverse, mais affirmées avec force, c'est le défi lancé aux responsables politiques et, en premier lieu, au pouvoir.

Ainsi, les issues et solutions de nature éducative ont un rôle, majeur, à jouer ; la place et le rôle des personnels du service public de l'Éducation nationale sont essentiels. Il faut leur donner tous les outils et les moyens nécessaires pour que chaque élève puisse se construire en tant que futur citoyen, pensant, libre et reconnu comme tel. Les rencontres de la ministre, notamment avec les organisations syndicales, constituent un premier acte qui doit se prolonger, passée l'émotion. Les CPE ont à ce titre un rôle à jouer aussi bien dans le travail avec les instances démocratiques des établissements où s'engagent les élèves que dans le quotidien de l'établissement, lieu de vie et de socialisation.

Faire vivre, rénover, développer la démocratie sociale, notamment dans notre secteur, constitue un autre élément de réponse et d'action auquel on ne saurait se dérober. Cette CAPN est aussi installée dans un contexte où les dossiers d'actualité sont lourds de conséquences pour notre métier, la vie professionnelle de nos collègues et l'avenir du service public de l'Éducation nationale, à l'issue du renouvellement général des instances lors des élections de décembre dernier.

Les élections professionnelles constituent un moment très important de la démocratie sociale dans l'Éducation nationale et dans la Fonction publique. Elles doivent en effet permettre de mesurer la représentativité des organisations syndicales et, à travers ce vote, de mettre en évidence les choix des personnels sur l'avenir du système éducatif et sur l'avenir de leurs carrières, leurs métiers, et leurs conditions de travail. C'est le sens du vote aux CAPN. Ainsi, la recherche d'une expression du plus grand nombre, la mise en place de modalités permettant à chacun de pouvoir s'exprimer par son vote, la rigueur de l'organisation du scrutin sont des éléments essentiels.

Les modalités et l'organisation du vote n'ont pas permis de renouer avec les forts taux de participation qui dépassaient 80% dans notre corps jusqu'en 2008. Nous le regrettons et des leçons doivent être tirées afin de repenser le dispositif dans son entier pour remettre en place les conditions d'un vote massif et redonner toute son ampleur à la démocratie sociale.

Un des facteurs de l'abstention des personnels n'est certainement pas étranger au contexte plus global de crise politique, économique et sociale, d'absence de perspective qui, sur un autre plan, conduit les citoyens à moins participer aux élections. Ainsi dans notre secteur, l'absence de progrès concrets et tangibles depuis 2012 sur nombre de dossiers importants, les freins et l'inertie du pouvoir, les blocages... pèsent fortement. Deux dossiers sont emblématiques pour les CPE : la question de l'actualisation des missions dissociées par le ministère de celles des conditions d'exercice et du temps de travail, la question de la revalorisation, notamment salariale. Débloquent ces dossiers, lever les freins, tels sont les impératifs politiques auxquels ne peut se dérober notre ministère, telle est notre demande immédiate.

Les discussions sur l'actualisation des missions restent encore à être traduites dans un texte. Ce cycle de travail ne s'est pas accompagné de la très attendue clarification sur le temps de travail des CPE malgré les demandes très convergentes. Nous le regrettons et rappelons nos

demandes : 35 heures hebdomadaires inscrites à l'emploi du temps pour couvrir l'ensemble des missions, la suppression de la semaine dite de petites vacances, la prise en compte du nombre d'élèves. Ces mesures sont indispensables pour une profession soumise à de nombreuses tensions et dont les conditions d'exercice pèsent fortement sur la santé au travail.

Un autre exemple de cette impasse concerne l'absence de mesure concernant les CPE dans le cadre des dispositifs de l'éducation prioritaire pour reconnaître à eux aussi la charge de travail spécifique. Ils ne bénéficieront ni de pondération, ni de compensation. Nous demandons un traitement équitable.

Le futur décret indemnitaire concernant les « missions particulières » s'adressera quant à lui aux enseignants et aux CPE, nous nous en félicitons. La définition de ces missions reposant sur le volontariat ne doit en oublier aucune, ainsi, le référent vie de l'élève doit en faire partie.

L'échelle des taux indemnitaires tels qu'ils sont prévus (du quart au triple) ainsi que les modalités d'attribution ne sont pas acceptables : entre, d'un côté, un quart de taux dont la faiblesse confine au ridicule et, de l'autre, un triple taux qui servirait à prendre en compte une mission tellement importante qu'elle justifierait plutôt une décharge de service.

Alors que l'objectif politique affiché par le ministère était de rendre plus transparente l'attribution d'indemnités actuellement à la discrétion des chefs d'établissement, l'ensemble du projet et son architecture reviennent à leur donner des moyens de pression sur les personnels et entraînent des risques considérables d'inégalité entre établissements. Il faut donc revoir et l'architecture et le contenu de ce projet de décret indemnitaire.

Plus globalement, la préparation de la rentrée est difficile dans le cadre contraint du budget 2015. Nous rappelons ici le caractère non statutaire d'affectation définitive de CPE implantés dans deux établissements, souvent des mi-temps en collège.

Alors que 137 emplois supplémentaires sont annoncés au CTM de décembre, ce ne seront que quelques postes qui seront réellement créés malgré les besoins des établissements. Pendant combien d'années encore la catégorie se verra-t-elle conter cette incroyable histoire des surnombres académiques qui a pour effet l'effondrement du nombre de TZR et de très rares créations de postes, souvent par le fait de redéploiements ? L'augmentation très significative du nombre d'élèves, les besoins éducatifs importants dans nombre d'établissements ne sont ainsi pas pris en compte à la hauteur des enjeux et des objectifs affichés (prévention de l'absentéisme comme « priorité absolue », lutte contre le décrochage, accueil des élèves handicapés, acte II de la vie lycéenne, accompagnement des élèves en équipe pédagogique ...). Les CPE ne voient pas les effets de la loi de programmation de 2012. Si les moyens en AED jusqu'ici dévolus à l'accompagnement éducatif sont retirés aux collèges pour renforcer les REP comme le prévoient les textes, ce sera un autre exemple de dégradation des conditions d'accueil des élèves.

La revalorisation de nos professions et de nos métiers doit passer par une amélioration des conditions de travail et d'emploi mais aussi par une réelle revalorisation salariale. Pour le SNES, elle s'articule autour de deux axes : l'agrégation revalorisée comme corps de référence pour tous les enseignants du second degré et pour les CPE et la carrière à un rythme unique, parcourue en vingt ans et intégrant les indices de l'actuelle hors-classe dans la classe normale.

Si nous actons la suppression de la clause dite du butoir, qui a enfin permis aux non-titulaires de se voir reconnaître la prise en compte d'une partie de leurs services lors de leur accès au corps, le rétablissement de **la formation initiale** des stagiaires, que le SNES revendiquait, s'est mis en place de façon chaotique. La confusion est entretenue entre la validation du M2 et la validation du stage, conduisant des ESPÉ à demander la validation de certains UE de M2 à des fonctionnaires stagiaires disposant déjà d'un M2.

Par ailleurs, l'absence de formation pour les stagiaires qui disposent déjà d'une expérience est inadmissible. Ces collègues n'auront jamais eu de formation professionnelle, ce qui ne présente pas d'avancée par rapport à la situation d'avant 2012. Le SNES revendique, pour ces personnels, une formation initiale spécifique.

Enfin, à ce jour, le ministère n'a ni discuté ni publié de circulaire de validation de l'année de stage, laissant ainsi chaque ESPÉ préparer ses propres modalités de validation, sans aucun cadrage national. Nous demandons la mise en oeuvre d'un tel cadrage.

Nous saisissons l'administration centrale de difficultés concernant l'installation des CAP à l'échelon académique. Certains recteurs (notamment à Caen, Lyon, Nancy, Nantes, Paris, Poitiers, Toulouse...) considèrent qu'il n'est pas urgent de les installer. Or, les Groupes de Travail émanant des CAPA sont incessamment appelés à examiner les vœux et barèmes de la phase inter-académique. Dans un souci de bonne marche du paritarisme et de sécurisation des opérations préparatoires au mouvement 2015, nous demandons à notre administration de rappeler à ces recteurs cette obligation d'installation et de s'assurer, plus généralement, que cette opération est bien partout menée avant la consultation des GT académiques d'examen des vœux et barèmes du mouvement inter-académique et aussi afin de désigner les membres des commissions de réforme départementales.

Enfin, la consultation sur l'enseignement moral et civique a débuté sans que des échanges collectifs ne soient encore envisagés. Si les objectifs sont partagés, rien n'est dit sur les modalités de mise en œuvre ni sur le rôle des différents intervenants. Les CPE, très concernés aussi, s'inquiètent d'un tel flou et s'interrogent sur cette consultation qui risque de ne survoler que quelques aspects de la question, ce qui est vraiment dommage au regard de l'actualité. La formation continue en ce domaine comme dans d'autres doit être renforcée.

Paris, le 14 janvier 2015
Les élus nationaux CPE
SNES-SNUEP-FSU